



VP

## DECISION N°005

« Commande Publique » Autres contrats

CONVENTION MAIRIE DE POMPEY / ASSOCIATION DES  
JARDINIERS COMMUNAUX DE POMPEY (AJCP)  
ANIMATION JOURNEE AVANT-GARDE EN FETE DU SAMEDI 6  
JUN 2026

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2026 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de L'association AJCP d'organiser une animation « Atelier apport de plants » durant la journée de l'Avant-Garde en Fête le samedi 6 juin 2026.

Le Maire,

### DECIDE

- De signer une convention avec Messieurs Yves DALMART et Jean-Luc DUFOUR co-présidents de l'association AJCP dont le siège se situe 66 rue des Vannes à Pompey.
- Cet atelier est prévu suivant le planning suivant : samedi 6 juin 2026 de 10 h 00 à 18 h00.
- Cette intervention est organisée à titre gratuit, aucune rémunération ne sera versée par la ville à l'association.

Pompey, le 13 avril 2026

Le Maire,

Laurent TROGRILIC



Publié notifié le 15/4/26  
Transmis à la Préfecture le 15/4/26